



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## directives

Question écrite n° 13194

### Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le rythme de transposition des directives européennes en droit français. La Commission européenne vient en effet d'adresser à la France une série d'avis motivés préalables à une prochaine saisine de la Cour européenne de justice concernant plusieurs directives de 2000 et 2001 qui n'ont toujours pas été transposées. La France est d'ailleurs aujourd'hui le pays de l'Union européenne le moins avancé en matière de transposition des directives. Compte tenu de l'encombrement régulier de l'ordre du jour des assemblées parlementaires nationales et de la croissance soutenue de la production réglementaire en provenance du Parlement européen, cette difficulté à laquelle la France est confrontée reflète en réalité une problématique récurrente et préoccupante liée au développement souhaitable de la construction européenne. Elle lui demande par conséquent de quelle manière elle entend mener à leur terme les transpositions non encore effectuées et, de manière plus large, quelles améliorations elle envisage de proposer au niveau européen pour simplifier et accélérer le processus d'adaptation réglementaire.

### Texte de la réponse

Le 18 juillet 2006, la Commission a publié le quinzième tableau d'affichage du marché intérieur, recensant le taux de déficit de transposition des directives du marché intérieur par État membre. Ce tableau traduit l'ampleur des efforts réalisés par la France. En effet, le déficit français est de 1,9 % alors qu'il s'établissait à 4,1 % en juillet 2004 et 3,2 % en janvier 2005. Il était encore de 2,4 % en juillet 2005. Pour atteindre le taux de 1,9 %, le Gouvernement, sous l'impulsion de la ministre déléguée aux affaires européennes, a obtenu la transposition de trente-sept directives entre le 1er décembre 2005 et le 31 mai 2006 ; ce qui n'avait jamais été atteint auparavant. En outre, dans certains secteurs comme l'environnement, la France n'accuse plus aucun retard de transposition. Par ailleurs, la France améliore son classement puisqu'elle passe, au sein des 25, de la 18e place en février dernier au 17e rang. Les progrès sont donc réels et illustrent non seulement l'implication volontariste du Gouvernement mais également une mobilisation accrue du Parlement sur cette question. Pour autant, la France doit poursuivre et intensifier encore ses efforts pour atteindre l'objectif communautaire fixé à 1,5 % par le Conseil européen. C'est dans cet esprit que la ministre déléguée aux affaires européennes a présenté une communication au conseil des ministres le 19 juillet, appelant les divers départements ministériels à poursuivre leurs efforts. À cette occasion, la ministre a rappelé l'étude demandée par le Premier ministre au Conseil d'État sur les aménagements qu'il était possible d'apporter au système juridique français pour rendre le processus de transposition plus efficace. Cette étude devrait être remise au Premier ministre à l'automne.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Claude Darciaux](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13194

**Rubrique** : Union européenne

**Ministère interrogé** : affaires européennes

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 mars 2003, page 1509

**Réponse publiée le** : 22 août 2006, page 8753